



## Créances doublées par les interets

Par **stefiestf**, le **25/03/2013** à **08:57**

Bonjour,

Si vous me le permettez, pouvez vous me dire si c'est normal de payer des interets alors que sur injonction à payer, il est indiqué sur les lignes Dépens et intérêts : 0€ ?

J'ai une créance avec une entreprise à la consommation. Après avoir des sommes à des sociétés de recouvrement mais dont en fait je n'ai payé que des interets, mon banquier a tenté de racheter le crédit mais en vain.

En février 2012, il y a eu une ordonnance d'injonction de payer de : Principal: 839,56 € -Frais : 35 € et coût de l'acte de: 49,66€.

En Aout 2012, devant mon assistante sociale, étant au RSA, j'ai eu un accord à payer de 20 € mensuels avec des Huissiers de justice Associés : je continue donc de payer mes 20 € mensuels depuis aout .

Or, ces huissiers m'annoncent par mail un décompte et ils me comptent des frais or dans ce jugement, il n'y a ni intérêtés, ni dépens:

### **DECOMPTE DETAILLE DES SOMMES DUES**

DATE NATURE DEBIT CREDIT

22/11/11 PRINCIPAL 839.56

25/06/12 FRAIS ANTERIEURS 84.66

25/06/12 INTERETS ACQUIS 37.35

22/08/12 ACOMPTE 20.00

24/09/12 ACOMPTE 20.00

24/10/12 ACOMPTE 20.00

26/11/12 ACOMPTE 20.00

26/12/12 ACOMPTE 20.00

14/02/13 ACOMPTE 40.00

19/03/13 ACOMPTE 20.00  
19/03/13 INTERETS ECHUS 114.48  
19/03/13 TOTAUX 1076.05 160.00  
19/03/13 SOLDE 916.05 EUR

**DETAIL DU CALCUL DES INTERETS**

DATE BASE NB JOURS TAUX RESULTAT CUMUL

19/03/13 839.56 272 18.310 114.48 114.48

Que puis-je faire ?

Je vous remercie sincèrement du temps que vous prendrez à me lire